

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES  
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ  
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

Compte rendu de la rencontre du comité consultatif EHDAA tenue le 9 juin 2015 à 19 h à la salle des commissaires du centre administratif.

Présences	Valérie Boucher	Représentante de l'école La Source
	Nathalie Leblanc-Joannette	Représentante de l'école Notre-Dame-de-Protection
	Sandra Roy-Gaumond	Représentante de l'école des Kekeko
	Hélène Salois	Représentante de l'école Bellecombe
	Josée Monderie	Représentante de l'école La Source et présidente du comité consultatif EHDAA
	Martin Grenier	Représentant du personnel de direction adjointe
	Huguette Lefebvre	Représentante du personnel professionnel
	Nathalie Paré	Représentante du personnel de direction adjointe
	Sonia Paquette	Représentante du personnel de soutien
	Josée St-Arnaud	Représentante du CISSSAT (CRDP)
	Nathalie Doré (invitée)	Directrice adjointe à l'école D'Iberville
Absences	Dominique Caron	Représentante de l'école Sacré-Cœur
	Lucie Cloutier	Représentante de l'école La Source
	Denise Morin	Représentante de l'école D'Iberville
	Nina Tourigny	Représentante de l'école Kinojévis
	Sonia Levesque	Représentante du personnel enseignant au primaire
	Nathalie Tremblay	Représentante de l'école Granada
Aline Poirier	Représentante du CISSSAT (CRDP ou CRDI)	

### **1. Mot de bienvenue**

M. Martin Grenier souhaite la bienvenue aux membres.

À titre d'invitée, Mme Nathalie Doré directrice adjointe de l'école D'Iberville viendra nous parler de la période d'examens et de la sanction des études.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que lu.

### **3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 14 avril 2015**

M. Grenier fait lecture du compte rendu.

Correction apportée par Mme St-Arnaud au point 3. *Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 10 février 2015* au 5<sup>e</sup> paragraphe, à la 3<sup>e</sup> ligne : Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDI ou CRDP).

M. Grenier poursuit et revient sur le point 7. *Répartition des services à la CSRN* :

Il nous fait part de l'appréhension de plusieurs parents quant à la possibilité d'une diminution des services pour la clientèle EHDAA. M. Grenier affirme qu'aucune coupure n'a été faite dans ces services jusqu'à ce jour. Comme nous le démontre le schéma de la répartition des services à la CSRN, les classes spécialisées occupent une première place dans la structure du service à l'élève.

Le compte rendu est accepté tel que lu.

M. Martin Grenier fait un retour sur l'analyse des aides technologiques et par le fait même sur le processus mis en place pour répondre aux besoins de l'élève :

- étude du dossier de l'élève, à savoir quels services ont été donnés;
- analyse faite par la direction, les enseignants, les ressources/soutien et l'équipe multi;
- DAP-24 *Expérimentation d'une aide technologique* pour répondre aux besoins réels;
- outils utilisés, qui sont concluants, et information donnée aux parents;
- demande faite auprès du comité TIC (technologies de l'information et de la communication) pour l'analyse du dossier de l'élève;
- aide accordée;
- contrat à signer.

De plus, *un guide à l'intention des parents concernant les aides technologiques pour les élèves ayant un trouble d'apprentissage* conçu pour répondre aux questions des parents est disponible dans les écoles.

#### **4. La période d'examens et la sanction des études par Nathalie Doré**

Mme Doré nous mentionne que la note de passation pour les examens est de 60% et est considérée comme une réussite.

En période d'examens, les raisons acceptées par le Ministère pour dispenser un élève d'une épreuve sont :

- maladie et certificat médical signé par le médecin pour confirmer l'état de l'élève;
- décès d'un proche;
- hospitalisation;
- ordonnance de la cour;
- compétition d'envergure.

La sécurité en périodes d'examens est de rigueur. Un local informatique est conçu pour les élèves qui utilisent les aides technologiques et chaque ordinateur est attribué à

un élève selon les besoins spécifiques de ce dernier. Les examens sont donc sous contrôle dans ce laboratoire informatique.

Il est à noter que l'élève qui n'a pas utilisé l'aide technologique accordée pendant l'année scolaire ne pourra pas s'en servir en périodes d'examens.

Mme Doré précise que si l'élève n'obtient pas la note de passage aux examens du Ministère, il peut reprendre son ou ses examens en juillet ou en août.

Mme Monderie se questionne au sujet de l'élève HDAA qui ne peut pas participer au cours d'éducation physique en secondaire 4 et 5, cours obligatoire du Ministère.

À la demande des parents, le dossier scolaire et médical de l'élève est soumis au Ministère qui en fait l'analyse. Il est en droit d'exempter l'élève de ce cours ou de proposer des moyens à la direction d'école pour permettre à l'élève d'y participer. Toutefois, les moyens présentés doivent être réalisables pour l'établissement concerné.

Mentionnons qu'il ne peut y avoir un arrangement entre la direction et les parents comme c'est le cas au primaire et au sec. 1-2-3.

## **5. Frais de déplacement**

Les parents qui ont à réclamer soit des frais de gardiennage ou de déplacement pour l'année 2014-2015 sont invités à compléter leurs demandes et les remettre à Mme Bordeleau aux fins de remboursements.

## **6. Informations diverses**

Il n'y a rien à rapporter à ce point.

## **7. Questions diverses**

Il n'y a rien à rapporter à ce point.

## **8. Courrier**

Il n'y a rien à rapporter à ce point.

## **9. Retour annuel sur le comité consultatif EHDAA**

M. Martin Grenier invite les représentantes du comité EHDAA d'émettre ce soir leurs

commentaires sur les rencontres tenues en 2014-2015. Les suggestions ou opinions peuvent être aussi envoyées par courriel à M. Martin ou à Mme Bordeleau.

Mme la présidente souligne que cette année les rencontres ont été fort intéressantes même si les sujets étaient redondants. Il y avait toujours quelque chose de nouveau à apprendre.

Mme Boucher est satisfaite des rencontres.

Mme Hélène Salois nous dit que ces rencontres l'ont aidée à comprendre le système scolaire ainsi que la démarche à entreprendre pour satisfaire des particularités.

Quant à Mme Leblanc, elle n'a pas ressenti un lien d'appartenance à l'intérieur du groupe. Elle propose un rapprochement pour le futur comme un temps d'échange d'information entre les membres. La proximité des tables serait aussi un atout.

Mme Monderie suggère une petite collation à la fin de la rencontre ce qui permettrait ou favoriserait la discussion.

Concernant le début de l'année scolaire, la présidente du comité propose que les directions ou le personnel enseignant rencontrent en privé les parents des enfants en difficulté pour les mettre au courant des services offerts et de l'existence d'un comité consultatif EHDAA. En effet, les parents se sentiraient plus à l'aise que lors de l'assemblée générale à la rentrée scolaire.

La distribution du dépliant EHDAA serait un bon moyen d'atteindre les parents et M. Grenier suggère de composer (en groupe) une lettre d'invitation aux parents pour les prochaines rencontres du comité.

Le bilan de l'année se poursuit avec Mme St-Arnaud, chef de programmes à Rouyn-Noranda, qui aimerait apporter comme sujets l'an prochain :

- le préscolaire;
- la petite enfance;
- les premières années du primaire.

Au début de l'année scolaire 2015-2016, Mme Huguette Lefebvre, psychoéducatrice à La Source, fournira aux parents de l'information sur les sujets suivants :

- difficultés d'apprentissage;
- TDAH;
- TDA;
- dysphasie;
- dyslexie.

Mme Paquette partage l'importance de donner son avis.

Mme Paré demande qu'une description plus explicite soit ajoutée sur le carton d'identification du membre.

Un membre demande d'envoyer à l'avance la convocation de la 1<sup>re</sup> rencontre l'an prochain, ce qui n'est pas toujours possible.

M. Grenier termine cette rencontre en précisant l'importance d'un climat positif lors du déroulement des rencontres.

Il nous invite à visiter la page WEB du site Internet du comité EHDAA pour obtenir de l'information.

## **10. Date de la prochaine rencontre : 13 octobre 2015**

## **11. Levée de l'assemblée**

La rencontre se termine à 20 h 25.